

Nombre de Membres en exercice : 14
Nombre de Membres présents : 13
Nombre de Membres votants : 13

Date de la convocation : 31 janvier 2024
Convocation affichée le : 31 janvier 2024
Procès-verbal affiché le : 2024

L'an deux mil vingt-quatre, le 08 février à vingt heures, le Conseil Municipal de la Commune de SAINT-THUAL s'est réuni dans la salle des associations sous la Présidence de Loïc COMMEUREUC, Maire.

Etaients présents les conseillers municipaux suivants :

Loïc COMMEUREUC — Nadine CORBEL — Jean-Pierre BATAIS — Claude PAPADOPOULOS — Dominique ABALAIN — Frédéric CHEVILLON — Christian DARTOIS — Bruno DE VILLELE — Céline ROUVRAIS — Marie-Hélène BRANDILLY — Virginie ROBIOU — Véronique PICHERIT

Absents excusés : Séverine LEBRUN donne pouvoir à Céline ROUVRAIS

Absents : Franck SAMSON

Jean-Pierre BATAIS a été désigné secrétaire de séance.

Délibération 2024/04	Alimentation électrique des candélabres rue Tourdelin et passage en LED
-------------------------	---

Monsieur le Maire informe le Conseil qu'une étude a été réalisée par SDE 35 afin de réduire fortement les consommations électriques des candélabres rue de Tourdelin.

Il s'agit de remplacer les luminaires qui fonctionnent selon des technologies énergivores par des luminaires fonctionnant selon la technologie LED.

Le SDE 35, en sa qualité de maître d'ouvrage, porte l'investissement de l'opération sous la forme d'une convention. La participation de la Collectivité est déterminée en application du guide des aides annuelles validées par délibération du Comité syndical.

Détail des modalités financières	
1. BASE DE CALCUL DE LA PARTICIPATION	62 707,70 € HT
2. TAUX SDE	50,00 %
3. MODULATION	1,65
4. MONTANT ESTIME DE LA PARTICIPATION DU SDE35	50 166,16 € HT
5. MONTANT ESTIME DE LA PARTICIPATION DU BENEFICIAIRE H.T.	12 541,54 € HT
7. MONTANT TOTAL ESTIME DE LA PARTICIPATION DU BENEFICIAIRE	12 541,54 € HT

Après en avoir délibéré et procédé au vote,

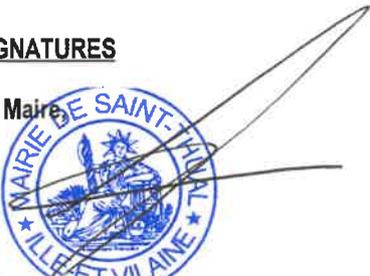
Par 12 voix pour, 0 voix contre, 1 abstention

Le Conseil municipal décide à la majorité de :

- D'autoriser Monsieur le Maire à signer la convention et tout document ci rapportant

SIGNATURES

Le Maire,



Loïc COMMEUREUC

Secrétaire de séance,



Jean-Pierre BATAIS